

LA SITUATION DES DES DEPLACEMENTS AU BURUNDI.



Types de dispositif Gouvernemental , institutionnel et de Gouvernance mis en place

➤ Cadre Légal

- Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (ratifiée par le Burundi le 19/07/1963) et son Protocole additionnel de 1967(adhésion le 15/03/1971)
- Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 (ratifiée par le Burundi le 31/10/1975)
- La loi no. 1/32 du 13 novembre 2008 sur l'asile et la protection des réfugiés au Burundi.
- Deux ordonnances d'application de la loi ci-haut citée du 07/04/2009 mettant respectivement en place:
 - des procédures de demande d'asile
 - les structures politiques et techniques de gestion des réfugiés

Types de dispositif Gouvernemental , institutionnel et de Gouvernance mis en place (suite)

Cadre institutionnel et de Gouvernance

1. Existence d'un Ministère technique du gouvernement qui traite la question des réfugiés en l' occurrence le ministère ayant l' intérieur dans ses attributions.
2. Existence d'une structure technique qui gère au quotidien toutes les questions liées a l'asile et a gestion des réfugiés notamment l'Office National de protection des réfugiés et Apatrides (ONPRA)

Types de dispositif Gouvernemental , institutionnel et de Gouvernance mis en place (suite)

Cadre institutionnel et de Gouvernance (suite)

3. Existence des structures politiques qui engagent le Gouvernement en matière d'asile notamment:

➤ La Commission Consultative pour Etrangers et Réfugiés (CCER) composée de 9 départements ministériels:

- Ministère de l'Intérieur: Présidence
- Ministère de la sécurité publique:Vice-présidence
- ONPRA: Secrétariat de la Commission
- Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Justice, Ministère de l'Education, Ministère des Affaires Sociales, le Service National de Renseignement, le Commissariat General des Migrations

Types de dispositif Gouvernemental , institutionnel et de Gouvernance mis en place (suite)

Cadre institutionnel et de Gouvernance (suite)

➤ Le Comité de Recours composée de 3 départements dont:

- Ministère de l'Intérieur: Présidence
- Ministère de la Justice: Vice-présidence
- ONPRA: Secrétariat du Comité
- Une ligue des droits de l'Homme (Femmes juristes)

4. Présence du HCR a toutes les instances de décisions comme observateur

Mécanismes de Coordination mise en place

- Il a été désigné un Ministère sectoriel clé , responsable qui assure l'encrage de toute la problématique et la gestion du domaine des réfugiés,
- Il a été créé et mis en place avec précisions une structure gouvernementale des missions spécifiques à la gestion des réfugiés (Ex. ONPRA)
- Mise en place des centres d'accueil pour orientation des réfugiés et demandeurs d'asile urbains (Centre Urbain de Conseils et d'Orientation des Réfugiés-CUCOR, Centres de Transit de Cishemere et Makombe)
- Mise en place des comités techniques provinciaux pour orientation (Antenne ONPRA Musinga et Ruyigi)

Mécanismes de Coordination mise en place (suite)

➤ Efficacite

- Protection des demandeurs d'asile et/ou des réfugiés par accession rapides aux documents individuels
- Diminution des délais de la procédure de demande d'asile
- Accès et/ou refus du statut de réfugiés en temps réel
- Accès à l'assistance sur toutes ses formes

Asile en Chiffres

Au 31 Décembre 2018:

- La population réfugiée au Burundi était de 77.177;
- La population de demandeurs d'asile est de 7.508

Localisation géographique des réfugiés:

32.163 résident dans des zones urbaines et **45.014** individus résident dans les 4 Camps ouverts sur le territoire du Burundi (**8.407** au camp des réfugiés de Musasa, **8.528** au camp des réfugiés de Kinama, **9.928** au camp des réfugiés de Bwagiriza et **17.889** au camp des réfugiés de Kavumu). **262** au camp des réfugiés de nyankanda.

- Les congolais (RDC): plus de **95%**

Facteurs qui ont conduit aux succès

- Choix du réfugié de vivre aux camps ou dans les centres urbains
- Protection des réfugiés et demandeur d' asile sur tout le territoire
- Participation des réfugiés dans les organes de prise de décision (consultations des réfugiés dans le cadre des missions JAM- Joint Assessment Missions)
- Encouragement l' autonomisation progressive des réfugiés vivant dans les camps (adhésion des réfugiés dans des associations de microcrédits,)
- Harmonisation des systèmes de l' éducation , de santé (intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs et sanitaires nationaux)
- Renforcement de la cohésion sociale entre les communautés d' accueil et les réfugiés (organisation des réunions mixtes mensuelles impliquant les réfugiés et les communautés d'accueil, création des centres commerciaux communs)

Facteurs qui ont conduit aux succès (suite)

- Renforcement de mécanisme de suivi (comites sectoriels: education, femmes, sport et loisirs, sécurité, SGBV, environnement..., Comites directeurs- composes par les représentants des réfugiés dans les camps)
- Amélioration du bien-être par des acquisitions des infrastructures en matériaux durable et équipement de production
- Organisations régulières des réunions des partenaires intervenant dans la vie des réfugiés (réunions des partenaires, réunions de synergie)
- Existence d'un cadre de planification , de budgétisation (existence d'une ligne budgétaire au sein du Ministère de l'Intérieur dédiée a la protection des réfugiés)

Leçons Positives et pratiques

- Existence des textes légaux et réglementaires de base s'inspirant des conventions internationales
- Les interactions relativement positives entre les réfugiés et les communautés d'accueil qui sont illustrées par la coopération en matière agricole, élevage, le commerce et les mécanismes sociaux de résolution des conflits
- La stratégie à long terme du gouvernement du Burundi et de la Banque mondiale de réintégration socio-économiques des réfugiés qui consiste:
 - Augmenter la production agropastorale dans les zones de cohabitation au profit des réfugiés vivant dans les camps et des communautés environnantes,

Leçons Positives et pratiques (suite)

- Acquérir des infrastructures en matériaux durables et équipements de production;
- Appui à la politique de la gratuité des soins de santé et enseignement
- L'ouverture aux réfugiés des opportunités de formation professionnelle continue (couture, menuiserie, mécanique....) et accès aux documents de voyage (TVC biométriques)

Défis rencontrés

a. **Pour les réfugiés**

- Présence des réfugiés dans un pays ou dans une zone déjà densément peuplé entraîne souvent des problèmes de dégradation de l'environnement , des prestations de services inégaux entre les réfugiés et les populations hôtes
- Manque d'opportunités d'accès au financement pour initier les micro-entreprises
- Quelque fois manque d' information des modalités de source de développement pour investir dans des réfugiés etc,,,

Défis rencontrés (suite)

b. Pour le Gouvernement

- Capacités d'accueil limitées
- Manque et mauvaise compréhension des procédures de demande d'asile
- Insuffisance des moyens financiers
- **Reduction des niveaux d'implication des partenaires**
- Limitation des moyens de fonctionnement pour les structures techniques opérationnelles

La fin du statut de réfugiée

- La cessation
- L'annulation
- La révocation

a. La cessation

Le statut de réfugié cesse dans les deux situations suivantes:

- **les actes d'un réfugié:** il s'est volontairement réclamé de la protection du pays dont il a la nationalité, ou il a acquis une nouvelle nationalité et il est protégé par ce pays.
- **les circonstances** à la suite desquelles il a été reconnu comme réfugié ont cessé d'exister, elle ne peut plus continuer à refuser de se réclamer de la protection du pays dont elle a la nationalité;

b. L'annulation

- On entend par **annulation** la décision d'invalider un statut de réfugié qui n'aurait pas dû être accordé en premier lieu, soit parce que la personne concernée ne remplissait pas les critères d'inclusion, soit parce qu'une clause d'exclusion aurait dû lui être appliquée au moment de la détermination initiale

c. La revocation

- On parle de révocation, lorsqu'une personne qui a été reconnue à juste titre comme un réfugié adopte une conduite qui relève des clauses d'exclusion telles que définies à l'Article 1 F (a) ou (c) de la Convention de 1951 après sa reconnaissance comme réfugié.

SITUATION DU RAPATRIEMENT AU BURUNDI: SYNTHESE DES RAPATRIES FACILITES DU 01/08/2017 JUSQU'AU 28/02/2019

PAYS DE PROVENANCE	NOMBRE DE CONVOIS	NOMBRE DE MENAGES	NOMBRE DE PERSONNES
TANZANIE	105	20 184	61 398
KENYA	14	128	585
RDC	5	33	91
UGANDA	2	2	2
GABON	1	1	1
RWANDA	1	1	1
CAMEROUN	1	1	1
BURKINA-FASO	1	1	3
TOTAL GENERAL DE 2017JUSQU'AU 28/02/2019	130	20 355	62 082

Rapatriment des Burundais (suite)

- Cette année, le Burundi s'apprete pour un rapatriement de 116.000 burundundais dont 4.000 sont deja rapatriees jusqu'a ce jour!

Défis rencontrés (suite)

- **Murakoze cane!!!**
- **Merci beaucoup!!!**
- **Aksanti sana !!!**
- **Thank you !!!**